



Retrait de carte de séjour (très urgents svp)

Par **Didi93**, le **24/01/2014** à **15:35**

Bonjour :

Je viens vers vous car je suis en situation grave, on fait ma conjointe veut me retirer ma carte de séjour, que je l'ai obtenue en Mars 2013, je vais essayer de vous résumer un peu notre histoire, je me suis marié avec mon ex, en 07/05/2009, j'étais en situation irrégulière, elle savait ça, et elle accepte à ce mariage avec moi, tout va bien, dès que j'ai eu mon premier rcp, j'ai commencé avec des petits boulots, et la mon ex, chaque fin des mois, me demande tout mon salaire, j'ai lu exp qu'on travaille tous les deux on partage les dépenses, sachant que elle, gagne bcp plus que moi, elle n'a pas accepté, elle commence à me menacer, si je fais pas ce qu'elle me demande, elle va écrire à la préfecture pour me retirer ma carte, j'avais peur, j'étais obligé de fermer ma bouche car je voulais pas revenir à la vie de cachette et de peur de la police, et j'ai peur aussi de perdre mon boulot, bref, j'ai passé presque 4 ans sous les menaces et la peur et violence conjugale, l'année dernière, j'ai fait des mains courantes au commissariat, à cause des insultes répétées de ça part, vraiment, elle m'a étouffé, en mars 2013, j'ai eu ma carte de 10 ans, et là j'ai décidé de mettre fin à ces actes, un soir je lui dis, qu'on ne peut pas continuer comme ça, je ne peux pas être ton esclave dans toute ma vie, tu dois me respecter, et avant tout ça on doit partager les dépenses, car moi je ne peux plus tout seul, sinon ça sert à rien qu'on reste ensemble, elle m'a répondu que moi j'ai bien calculé mon coup depuis le début de notre mariage, et que moi j'ai attendu ma carte de 10 ans pour me sauver, ce qui n'est pas vrai, elle fait une crise, elle commence à m'insulter et me frapper, à casser les meubles que j'ai achetés, je suis parti au commissariat, j'ai fait une main courante, de retour à la maison, j'ai trouvé toutes mes affaires devant la porte, elle ne veut pas m'ouvrir la porte, je suis retourné au commissariat, ils m'ont dit, qu'ils peuvent rien faire à elle, la seule chose de prendre un avocat et de commencer les démarches de divorce, là je suis hébergé chez ma sœur. Aujourd'hui le 17/02/2014 j'ai reçu une lettre de l'apart du préfet m'expliquant qu'il va me retirer ma carte de 10 ans, car j'ai quitté le domicile conjugal le 31/03/2013 soit 12 jours après la délivrance de ma carte de séjour, Ma question svp, Est-ce que je risque de me retirer ma carte de 10 ans? sachant que j'ai pas de preuve, que les mains courantes, Merci de me répondre.

Cordialement